

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2011 DE CHF 20'000.-  
POUR L'ENGAGEMENT D'UN(E) TECHNICIEN(NE) COMMUNAL(E)**

Considérant,

- la nature et la complexité toujours plus grande des dossiers techniques qui doivent être traités par la commune,
- l'expérience positive réalisée lors de l'engagement de notre employé, Monsieur Pavlos Sgouridis, pendant plusieurs années,
- le besoin avéré d'un soutien technique et de compétences pour l'entretien et la sauvegarde du patrimoine communal,
- la volonté d'engager un(e) employé(e) à un taux entre 80 à 100 %,
- l'insuffisance du budget 2011 déjà voté qui prévoyait un taux de 40 %,
- l'importance de décharger notre secrétaire général ainsi que les représentants politiques de l'Exécutif afin qu'ils puissent se concentrer sur d'autres tâches stratégiques,
- la description de fonction, en annexe de la présente délibération, qui indique les principales tâches,

sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

à l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 20'000.- destiné au financement de l'engagement d'un(e) technicien(ne) communal(e) à un taux entre 80 à 100 %, complétant ainsi le budget de CHF 60'000.- déjà prévu au budget 2011.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 0500.301.00.

Le délai pour déposer un référendum expire le 22 mars 2011.

Bardonnex, le 22 février 2011

Béatrice GUEX-CROSIER  
Présidente